

SUGGESTIONS

POUR L'EDUCATION PERMANENTE DES ENSEIGNANTS

Il est aujourd'hui courant de s'interroger sur la formation continuée des maîtres tant du primaire que du secondaire. On déplore généralement, non sans raison, les carences du « recyclage ». A dire vrai, le problème est de taille. Il s'inscrit dans une dimension très vaste, celle de l'Education permanente. Celle-ci comporte deux aspects :

- 1° la formation continuée qui implique d'une part, la mise à jour permanente des connaissances ; d'autre part, l'adaptation constante des méthodes, tant sur le plan général de l'enseignement que sur celui, plus particulier, de la spécialité d'élection.
- 2° le recyclage, c'est-à-dire la reconversion de la formation de base et la réorientation de la spécialisation en fonction des mutations de la profession.

Avant de parler de la formation continuée, il conviendrait d'abord de parler de la formation de base. Pour les futurs maîtres tant du primaire que du secondaire, inférieur ou supérieur, cette formation de base présente actuellement des lacunes très graves.



Si nous ne retenons que l'enseignement secondaire, objet principal de nos préoccupations, nous constatons que :

- 1° pour le secondaire supérieur, la formation des agrégés licenciés en général, celle des agrégés licenciés en histoire en particulier, souffre
 - a) d'une adaptation trop lente de la formation scientifique aux progrès récents des sciences historiques, spécialement dans les domaines du social, de l'économique, du technique, des sciences, de la géographie, de l'anthropologie dans son ensemble. Quelques réformes ont été esquissées depuis 1970, mais elles ne satisfont que modestement aux impératifs actuels régissant la fonction de professeur d'histoire dans le cadre des sciences sociales notamment.
 - b) d'une grave carence de formation pédagogique pratique, due à une interprétation étiquée des règles gouvernant l'Agrégation de

L'Enseignement moyen du degré supérieur, seul titre cependant actuellement requis pour la titularisation statutaire des professeurs de l'Etat.

L'indifférence des milieux universitaires à l'égard de l'enseignement secondaire se traduit par le refus trop fréquent encore d'établir des contacts constructifs, l'expression de critiques négatives souvent mal ou insuffisamment fondées en raison d'une information unilatérale, la prétention de résoudre les difficultés entre représentants de l'université exclusivement, ce qui revient à postposer continuellement la solution en raison de l'indifférence susdite.

- 2° pour le secondaire inférieur, la formation des agrégés *ad hoc* (régents) est handicapée par un recrutement de qualité déclinante, l'insuffisance de la préparation scientifique, une discordance grandissante entre les impératifs de formation d'avenir et les structures scolaires actuelles. Passées dans l'Enseignement supérieur pédagogique, les anciennes écoles normales moyennes y ont conservé des cadres qui demandent de façon impérative à être transformés en fonction des besoins nouveaux. Cette modernisation se heurte toutefois à des obstacles budgétaires, toute augmentation de la durée des études impliquant dans la situation actuelle une modification du régime barémique.

Des organismes de contact efficaces, chargés de la recherche et de la documentation dans ces matières devraient être mis sur pied. Ils seraient chargés :

- 1° de définir la politique générale sur la base de besoins dûment établis de manière prospective ;
- 2° de poser les problèmes de chaque discipline, en particulier et dans ses rapports avec les autres disciplines, de manière à en maintenir constamment le niveau en rapport avec l'évolution générale.

*
**

Le choix d'une carrière d'enseignement est en principe volontaire, même si les conditions dans lesquelles il se fait dans notre système social rendent le caractère volontaire fort relatif. Il ne reste pas moins que dès l'entrée dans la carrière on se soumet à une obligation contractuelle. La formation continuée fait partie de cette obligation contractuelle. L'employé se doit de maintenir sa qualification sinon de l'améliorer par rapport aux progrès généraux de la profession. L'employeur doit assurer les conditions nécessaires à ce maintien et à cette amélioration.

La qualification peut être maintenue ou augmentée soit spontanément, par un effort autodidacte, soit volontairement, dans le cadre de structures prévues à cette fin, soit obligatoirement, dans le même cadre, afin de prévenir les effets fâcheux d'une disqualification due au laisser-aller et à la dégradation progressive du capital de formation de base garanti par le diplôme exigé pour obtenir la fonction.

Actuellement, le diplôme constitue la seule garantie de la valeur de l'employé. Dans l'enseignement, il y a peu de prise sur les médiocres qui ne veillent pas à la remise à jour de leurs connaissances. Celle-ci, généralement abandonnée à l'initiative privée, n'est guère encouragée, quoique quelques possibilités éparses sont ménagées par les pouvoirs organisateurs. Elle n'est en tout cas pas planifiée ni même coordonnée.

La solution de ce dilemme peut être trouvée en conciliant les avantages du volontariat et de l'obligation par l'application du système suivant :

- 1° au départ, la formation de base assurée par les établissements de caractère scientifique et pédagogique *ad hoc* correspondrait aux besoins réels du moment et aux tendances de la conjoncture. Elle aurait principalement un caractère général et accessoirement habilitait à un enseignement spécifique tant au plan du niveau, que du type d'enseignement, que de la discipline. Le diplôme attestant de cette formation aurait une valeur de durée limitée : 5 à 10 ans ;
- 2° en cours de carrière, la qualification maintenue soit spontanément, soit volontairement, soit sur invitation itérative serait mesurée par des épreuves appropriées constatant l'état de la remise à jour dans la discipline, le degré d'adaptation aux besoins nouveaux ;
- 3° en cas de mutation de la fonction, voire de suppression, un recyclage partiel ou total interviendrait pour sauvegarder l'emploi ;
- 4° des dispositions analogues pourraient aider à assurer les promotions.

Chaque contrôle réussi, chaque progrès acquis serait sanctionné par une prolongation de la validité du diplôme ou par l'inscription sur celui-ci des qualifications nouvelles dont la durée serait limitée de la même manière.

La préparation de ces épreuves devrait être assurée sur la base d'un *crédit d'heures*. Celui-ci pourrait être utilisé de diverses manières :

- 1° en bloc (année sabbatique) ;
- 2° en périodes fractionnées réparties sur la durée séparant deux contrôles (congrés ou décharges temporaires) ;
- 3° *ad libitum* pour les autodidactes (décharge permanente).

Tout frais supplémentaire afférant tant à la formation continuée qu'au recyclage devrait être assumé par le pouvoir organisateur moyennant juste garantie.

A cette fin, des institutions spécialisées pour la formation continuée des maîtres et pour le recyclage devraient être créées. Leur existence pourrait d'ailleurs être liée aux travaux de recherche pédagogique et de

documentation scientifique : Instituts supérieurs pédagogiques. Ils pourraient soit être autonomes, soit intégrés aux universités dans la mesure où celles-ci modifieraient leur façon de concevoir les relations avec l'enseignement secondaire et primaire.

Ces instituts pourraient organiser des sessions continues, des sessions discontinues, des cours du soir, des cours de vacances, des cours par correspondance, des séminaires, des colloques, des conférences, bref prendre toute initiative propre à la promotion permanente de l'enseignement.

Les programmes seraient établis en concertation entre les théoriciens et les praticiens, entre les spécialistes de chaque discipline et les pédagogues correspondants. Il en serait de même du matériel didactique. Ils tiendraient compte :

- 1° des progrès scientifiques les plus récents ;
- 2° des modifications de structure de l'enseignement, de ses finalités nouvelles ;
- 3° de la réadaptation nécessaire du personnel en fonction.

Certes, l'établissement de ces principes nouveaux devrait s'accompagner d'une rationalisation générale de nos structures scolaires, dont la complexité entraîne actuellement un gaspillage important. Ce n'est pas le lieu d'en traiter ici. Les économies réalisées d'une part pourraient payer les dépenses exigées d'autre part.

C'est à ce prix que nous pourrions maintenir un enseignement de qualité, dans un monde en mutation permanente et rapide.

R. VAN SANTBERGEN.

Mai 1972.